

Experts-comptables et
commissaires aux comptes associés

« LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT »

**Association régie par les dispositions de la loi
du 1er Juillet 1901**

64, Route d'Olivet

45100 ORLEANS

EXERCICE 2010

Clos le 31 décembre 2010

RAPPORTS PRESENTES

PAR

la S.A. Michel CREUZOT

Société de Commissaires aux Comptes

MICHEL CREUZOT

S.A. au capital de 336 000 Euros
R.C.S. Orléans 837.050.772
N° TVA Intracommunautaire : FR 32 837 050 772

Siège Social : 19, rue de la Bosserie
45504 GIEN Cedex

☎ : 02.38.67.08.05 / Fax : 02.72.34.22.01
E-mail : mcreuzot@mcreuzot.com

*Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Orléans*

8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS Cedex 2
☎ 02.38.66.36.81 / Fax : 02.76.34.19.96

60, faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS
☎ 02.38.30.29.66 / Fax : 02.76.34.19.97

22, rue de la Gare - B.P. 2
91670 ANGERVILLE
☎ 01.64.95.38.07 / Fax : 02.76.34.19.94

17, boulevard Buyser
45250 BRIARE
☎ 02.38.31.20.34 / Fax : 02.76.34.19.95

4, Pierre Nobel
45700 VILLEMAMDEUR
☎ 02.38.89.55.55 / Fax : 02.76.34.19.99

134 bis, route de Saint-Mesmin
45750 SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
☎ 02.38.66.30.26 / Fax : 02.76.34.19.98



Certifié ISO 9001



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2010

Clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **Loiret Nature Environnement**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé page 1 de l'annexe concernant le changement de méthode de présentation des provisions pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2010.



.../...

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, appellent pas les commentaires suivants :

- Nous nous sommes attachés à vérifier les assertions de flux, de soldes et de présentation concernant les subventions octroyées à votre association.
- Nous nous sommes assurés de la conformité des éléments retenus pour la valorisation de la provision pour indemnités de départ en retraite et de la correcte information qu'il en est donnée page 1 de l'annexe aux comptes annuels.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'organe de direction et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Orléans, le 25 février 2011

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A. Michel CREUZOT



**Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Responsable technique**



**Christian BAUDOJIN
Commissaire aux comptes
Mandataire social**

BILAN au 31/12/2010

LOIRET NATURE
ENVIRONNEMENT

en €

				ACTIF		PASSIF	
				2010	2009	2010	2009
IMMOBILISATIONS							
	valeur d'acquisition	total amorti	valeur nette				
Terrain "Station biologique"	9 270,81	-	9 270,81				
Terrain "Croix de Micy"	3 227,50	-	3 227,50	103 442,89	70 954,08	108 881,88	97 169,52
	12 498,31	-	12 498,31				
Logiciels	8 173,05	8 173,05	0,00				
Maison de la Nature & de l'Env.	68 602,06	68 602,06	0,00				
Aménagements de la M.N.E.	60 944,39	6 232,89	54 711,50				
Equip camera baluzard	72 256,55	53 884,72	18 391,83				
Véhicules	36 768,50	23 186,32	13 582,18				
Matériels de bureau	1 452,52	1 452,52	0,00				
Matériels micro-informatiques	22 250,82	21 148,99	1 101,83				
Mobilier	9 119,10	8 933,23	185,87				
Autres matériels et outillages	15 758,62	15 209,96	548,66				
Matériels d'animation	32 314,45	29 891,74	2 422,71				
Acompte sur immobilisation	0,00	0,00	0,00				
	327 640,06	236 695,48	90 944,58				
CREANCES							
Clients - produits à recevoir		87 823,53		285 177,26	181 184,44	137 220,75	158 127,52
Fournisseurs avances versées		350,00					
Subventions et autres créances		195 837,39					
Personnel et comptes rattachés		1 166,34					
TRESORERIE							
Livrets		438,36		62 992,88	101 612,15		
Valeurs mobilières		50 390,12					
Comptes courants		12 052,66					
Caisse		111,74					
				1 182,22	2 148,14	5 590,00	150,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE							
TOTAL				452 795,25	355 898,81	452 795,25	355 898,81

COMPTE DE RESULTAT

en €

CHARGES	2010	2009	PRODUITS	2010	2009
60-ACHATS Achats pour revente et éditions Eau, électricité, chauffage Carburant Fournitures, petits équipements	1 862,50 1 090,25 1 571,53 12 692,90	18 429,23	70-VENTES Ventes diverses Animations et formations Inventaires et expertises Conventions avec communes Autres conventions Remboursement déplaçts, frais d'envoi	2 838,00 40 308,00 72 560,50 55 106,70 40 384,75 9 767,39	168 559,94
61-SERVICES EXTERIEURS Prestations de services Locations et crédit bail Entretien et maintenance Assurances Documentation et abonnements Frais de séminaires	132 309,89 3 577,74 6 852,60 4 006,57 1 661,90 263,00	128 107,59	71-PRODUCTION STOCKEE (variation de stock)	0,00	-8 959,39
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS Honoraires Salons, conférences, expos, concours Frais déplacements, missions, réception Affranchissements Téléphone Services bancaires Adhésions et cotisations diverses	3 010,10 6 103,68 26 241,80 5 050,37 3 166,33 313,54 390,50	40 220,47	74-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT Municipalités (23 communes) DREAL aide au fonctionnement associatif	6 283,00 6 500,00	12 762,00
63-IMPOTS ET TAXES Taxes / salaires et formation professionnelle Taxe foncière Taxes diverses	23 863,53 1 042,00 431,28	23 508,22	74-SUBVENTIONS & CONVENTIONS SUR POSTES Minist. Envir. - gestion Réserve Naturelle Conseil général 45 animation Réserve Naturelle Contrats aidés	110 160,00 24 320,00 17 772,87	138 392,26
64-CHARGES DE PERSONNEL Salaires bruts Variation provision pl/ congés payés et RTT Charges sociales Organismes formation Gratifications aux stagiaires	309 320,11 -3 258,00 101 066,29 1 629,50 3 195,60	387 973,48	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION Cotisations Droits d'auteur Remboursements Formations et divers	6 040,00 4 622,00 3 666,66	19 532,53
65-AUTRES CHARGES DE GESTION Cotisations (dont Nature Centre / FNE) Droits d'auteurs, dons et divers	872,18 8 698,50	16 043,55	76-PRODUITS FINANCIERS	291,96	2 459,82
66-CHARGES FINANCIERES			77-SUBVENTIONS SUR OPERATIONS EUROPE-LEADER EUROPE-FEADER plan de gest. Rés. Nat. DREAL ARS Région Centre - Convention Verte Conseil Général 45 Agglo d'Orléans Agence de l'Eau Loire-Bretagne ADEME Autres subventions	34 059,75 2 755,62 41 649,72 10 000,00 122 322,00 11 400,00 20 855,00 82 697,10 16 000,00 10 782,00	218 082,51
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES			77-AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part annuelle subv d'investissement Dons divers	11 561,12 7 396,00 115,00	19 393,10
68-DOTATIONS ET PROVISIONS Dotations aux amortissements Dotations aux provisions	19 048,19 38 477,45	17 309,26	78-REPRISES DE PROVISIONS	0,00	10 631,00
689-ENGAG. A REALISER SI SUBV. ATTRIBUEES		10 000,00	789-REPORT RESSOURCES NON UTILISEES/SUBV. ATTRIBUEES	21 125,00	72 567,50
TOTAL DES CHARGES	788 662,87	641 708,91	78-TRANSFERT DE CHARGES	3 649,09	0,00
Résultat de l'exercice (excédent)	8 326,36	11 712,36	TOTAL DES PRODUITS	796 989,23	653 421,27
TOTAL GLOBAL	796 989,23	653 421,27	TOTAL GLOBAL	796 989,23	653 421,27

communes

Ascoux
Beaugency
Bou
Châlette s/ Loire
la Chapelle St Mesmin
Chateaufort s/ Loire
Chécy
Chilleux aux Bois
Combleux
Jargeau
Mardié
Mareau aux prés
Maesherbes
Montargis
Olivet
Orléans
St Hilaire St Mesmin
St Jean de Braye
St Jean de la Ruelle
St Jean le Blanc
St Pryvé St Mesmin
Semoy
Villemandeur

LNE – ANNEXE clôture des comptes 2010

Règles et méthodes comptables

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthode

Dans le cadre des obligations légales et conventionnelles de verser une indemnité à tout salarié partant en retraite et du fait de la constatation d'une certaine ancienneté d'une partie des effectifs salariés (3 de plus de 50 ans au 31/12/10) il est apparu opportun de constituer une provision pour engagement retraite.

Provision pour Indemnités de fin de carrière

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- ✓ Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- ✓ Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- ✓ Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principales hypothèses retenues sont :

- ✓ Taux d'actualisation : 4,68 % (au 31/12/10) – Taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (obligations corporates AA) cf taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com).
- ✓ Revalorisation salariale annuelle +1,00 %.
- ✓ Taux de charges patronales (4% apprenti, 55% cadre, 45% non cadre).
- ✓ Droits conventionnels établis à partir de la convention collective animation.
- ✓ Taux de turnover : fort pour les apprentis, moyen pour les cadres et non cadres.
- ✓ Table de mortalité : INSEE 2009.
- ✓ Taux de départ volontaire 50%, taux de mise à la retraite employeur 50%.
- ✓ Age de départ à la retraite à taux plein : 65-67 ans.
- ✓ Salaire brut moyen mensuel : apprenti 450€, cadre 2700€, non cadre 1709,55€.

Compte-tenu de l'ensemble des paramètres retenus, le montant de l'engagement s'élève à 38 477,46€ au 31/12/10. Cette évaluation sera à actualiser à chaque clôture annuelle des comptes.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur le mode linéaire.
Les durées d'amortissement prévues pour dépréciation des immobilisations sont :

- Logiciels 3 ans
- Immeuble 20 ans
- Aménagement des locaux 10 ans
- Installations, agencements de sites 5 ans
- Véhicules 5 ans
- Matériels de bureau 5 ans
- Matériels informatiques 3 ans
- Matériels d'ameublement 5 ans
- Autres matériels et outillages 5 ans
- Matériels d'animation 3 ans

Immobilisations

Tableau des immobilisations	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
LOGICIELS	8 173,05			8 173,05
TERRAINS	12 498,31			12 498,31
LOCAUX	68 602,06			68 602,06
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	30 610,69	30 333,70		60 944,39
AMENAGEMENTS DE SITES	51 565,75	20 690,80		72 256,55
VEHICULES	21 716,00	15 052,50		36 768,50
MATERIELS DE BUREAU	1 452,52			1 452,52
MATERIELS MICRO-INFORMATIQ.	21 900,82	350,00		22 250,82
MATERIELS D'AMEUBLEMENT	9 009,10	110,00		9 119,10
AUTRES MATERIELS & OUTILLAG.	15 758,62			15 758,62
MATERIELS D'ANIMATION	32 314,45			32 314,45
TOTAL	273 601,37	66 537,00		340 138,37

Tableau des amortissements	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
LOGICIELS	8 173,05			8 173,05
TERRAINS				
LOCAUX	65 743,62	2 858,44		68 602,06
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	958,16	5 274,73		6 232,89
AMENAGEMENTS DE SITES	51 565,75	2 298,97		53 864,72
VEHICULES	18 495,62	4 690,70		23 186,32
MATERIELS DE BUREAU	1 452,52			1 452,52
MATERIELS MICRO-INFORMATIQ.	19 444,43	1 704,56		21 148,99
MATERIELS D'AMEUBLEMENT	8 739,33	193,90		8 933,23
AUTRES MATERIELS & OUTILLAG.	14 627,34	582,62		15 209,96
MATERIELS D'ANIMATION	28 447,47	1 444,27		29 891,74
TOTAL	217 647,29	19 048,19		236 695,48

Subventions d'équipements

Elles suivent les mêmes principes que les immobilisations qu'elles financent, aussi bien pour la date de mise en service, que la durée d'amortissement.

subventions d'équipement	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
report	180 130,78			180 130,78
RTEDF-caméra BBZ supplémentaire		15 000,00		15 000,00
LPO-caméra BBZ supplémentaire		5 000,00		5 000,00
Dons LNE (reçu 2010) RénovToiture		4 134,48		4 134,48
TOTAL	180 130,78	24 134,48		204 265,26

amortiss des subv d'équipement	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
report	111 299,19	1 217,51		112 516,70
Financts divers RénovMNE	749,00	4 484,63		5 233,63
REGION CVerte Autres invest.2009	468,18	636,75		1 104,93
DREAL 2009 véhic Kangoo RSV		3 000,00		3 000,00
RTEDF-caméra BBZ supplémentaire		1 666,67		1 666,67
LPO-caméra BBZ supplémentaire		555,56		555,56
TOTAL	112 516,37	11 561,12		124 077,49

Fonds dédiés

nature des fonds	valeur brute à l'ouverture	Augmentation	utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager
Agence de l'Eau (Val mare 2010)	11 125,00		11 125,00	
Cemex (caméra balbuzard)	10 000,00		10 000,00	
Agence de l'Eau (JZP 2011)		9 177,00		9 177,00
ADEME (JZP 2011)		3 000,00		3 000,00
NORAUTO (ZP 2011)		6 000,00		6 000,00
DREAL (carnet B)		19 720,00		19 720,00
REGION (stratégie régionale biodiv)		25 400,00		25 400,00
EUROPE-Feader plan gest. Rés.Nat.		3 027,67		3 027,67
Agence de l'Eau (ZP 2011)		6 762,59		6 762,59
EUROPE-Leader (Val mare 2011)		1 023,78		1 023,78
TOTAL - compte 194100	21 125,00	74 111,04	21 125,00	74 111,04

Provision pour congés payés et RTT

Elle est calculée par salarié en fonction du nombre de jours acquis restant au 31 décembre.
Le salaire brut de décembre sert de référence, il est multiplié par le nombre de jours acquis et divisé par 26 (*), auquel est appliqué le taux de charges patronales et fiscales du salarié constaté au cours de l'année.
Pour les CDD faisant encore partie des effectifs au 31 décembre il a été tenu compte des 10% d'indemnités de précarité.

provision pour CP, RTT, précarité	valeur brute à l'ouverture	Provision	Reprise	Valeur brute à la clôture
en jours	330,32	335,04	330,32	335,02
montant brut charges	26 193,00	24 023,00	26 193,00	24 023,00
TOTAL	37 975,00	34 717,00	37 975,00	34 717,00

(*) 52 semaines /12 mois = 4,33 semaines travaillées par mois. Droit à congés = 5 semaines x 6 jours.
6 jours par semaine x 4,33 semaines = 26 jours travaillés par mois.

Charges et Produits constatés d'avance

Charges, pour 1 182,22€.

Il s'agit principalement d'abonnements et contrats de locations (prorata N+1).

Les produits, pour 5 590,00€.

Ce sont 390€ d'adhésions à LNE pour 2011 et 5200€ pour 2 conventions avec des écoles pour des animations restant à réaliser sur 2011.

Charges à payer et Produits à recevoir

Charges à payer, pour 18 148,43€, il s'agit principalement de :

- reversements de droits d'auteurs (5 factures) pour un total de 3 683,28€
- de travaux d'édition (1 facture Copie45) sur le projet Val mare pour 8 308,30€
- d'une provision pour honoraires Commissariat aux comptes de 3 050€
- d'une facture d'achat de livres pour le concours scolaire 1 657,59€
- d'une facture pour modification d'un visuel pour fond de stand (1 facture AQUISTI) 1 000,00€.

Les produits à recevoir pour 18 288,55€, Il s'agit de :

Demandes de règlement de convention avec des communes pour des actions engagées en 2010 (projet « Zero pesticide »).

Créances et dettes

comptes	Etat des créances	Montant	à un an	à plus d'un an
	<u>Autres créances clients</u>			
411100	factures animation et autres prestations	51 273,23	51 273,23	
416100	clients douteux ou litigieux	5 643,00	5 643,00	
418100	clients factures à établir	12 618,75	12 618,75	
	<u>Personnel et cptes rattachés</u>			
425200	avances permanentes	457,36	457,36	
441agefiph	AGEFIPH	1 211,04	1 211,04	
441uniform	UNIFORMATION	537,98	537,98	
441pemp	POLE EMPLOI	171,00	171,00	
	<u>Avoirs fournisseurs</u>			
	<u>Avances versées frs</u>			
409100		350,00	350,00	
	<u>Subventions à recevoir</u>			
441100	SUBV DIV (Ademe 6000€+10000€)	16 000,00	16 000,00	
441aelb	AGENCE DE L'EAU (MJN concours)	3 596,70	3 596,70	
441cgene	CONSEIL GENERAL (RSV 12160€ + ZP 5700€)	17 860,00	17 860,00	
441cregion	REGION (fonct+ZP+Ecopole+SRB)	51 241,00	51 241,00	
441dreal	DREAL (Vmare 2250€ + CarnetB 19720€)	21 970,00	21 970,00	
441europe	SUBVENTIONS EUROPEENNES (leader+feader)	83 958,65	83 958,65	
	<u>Autres créances</u>			
	TOTAL	266 888,71	266 888,71	

comptes	Etat des dettes	Montant	à un an	à plus d'un an
	<u>Fournisseurs et comptes rattachés</u>			
401100	Fournisseurs divers	3 860,89	3 860,89	
401adm	Ad'missions	6 936,32	6 936,32	
401c45	Copie 45	2 185,09	2 185,09	
401cihl	CIHL	272,30	272,30	
401cou	C.COUDRAY	812,00	812,00	
401cpn	CPN	25,00	25,00	
401dserv	Domicile service	355,20	355,20	
401fre	FREDON	20 941,99	20 941,99	
401pos	La Poste	145,43	145,43	
401ric	RICOH France	183,47	183,47	
408100	Factures non parvenues	80,00	80,00	
	<u>Personnel et cptes rattachés</u>			
401pasb	Personnel administr stagiaire bénévoles	391,55	391,55	
	<u>Charges sociales</u>			
428600	dettes provisions sur charges de personnel	14 880,00	14 880,00	
431000	URSSAF	10 011,00	10 011,00	
437500	IRCANTEC	1 437,86	1 437,86	
437350	CDC/CNP	2 939,55	2 939,55	
437400	ASSEDIC	5 053,00	5 053,00	
437600	APRI	641,00	641,00	
	<u>Impôts et taxes</u>			
447110	Taxe sur les salaires	1 583,00	1 583,00	
447300	Taxe FPC	3 538,00	3 538,00	
	<u>Autres dettes</u>			
467250	Créditeur divers (diff de règl)	2 439,67	2 439,67	
491100	prov pour dépréciation des comptes clients	5 643,00	5 643,00	
	TOTAL	84 355,32	84 355,32	

Autres informations :

Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants (loi du 23/05/2006) :

Les trois plus hauts cadres dirigeants comprennent les cadres dirigeants au sens de l'article L 212-15-1 du code du travail ainsi que les dirigeants de droits.

Compte tenu de la présence d'une seule personne rémunérée ayant la délégation de signature, il n'est pas communiqué, pour des raisons de confidentialité, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2010

Clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

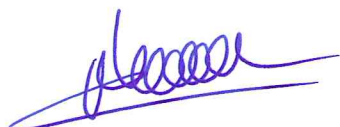
En notre qualité de commissaire aux comptes de l'association **Loiret Nature Environnement**, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du code de commerce dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du code de commerce.

Orléans, le 25 février 2011

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

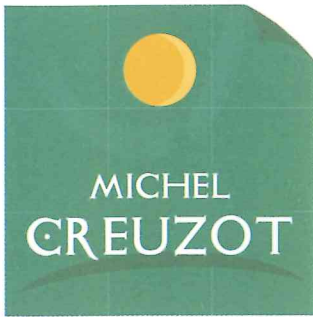
S.A. Michel CREUZOT



**Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Responsable technique**



**Christian BAUDOUIN
Commissaire aux comptes
Mandataire social**



Experts-comptables et
commissaires aux comptes associés

Monsieur le Président
ASSOCIATION « LOIRET NATURE
ENVIRONNEMENT”
64, route d'Olivet
45100 ORLEANS

Objet : Rapports 2010
Réf. : NIR/NAB

Cher Monsieur,

Nous vous adressons ci-joint les rapports que nous avons établis concernant votre association.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

S.A. Michel CREUZOT
représentée par **Nathalie BONNET**

MICHEL CREUZOT

S.A. au capital de 336 000 Euros
R.C.S. Orléans 837.050.772
N° TVA Intracommunautaire : FR 32 837 050 772

Siège Social : 19, rue de la Bosserie
45504 GIEN Cedex

☎ : 02.38.67.08.05 / Fax : 02.38.67.23.62
E-mail : mcreuzot@mcreuzot.com

*Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Orléans*

8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS Cedex 2
☎ 02.38.66.36.81 / Fax : 02.38.66.76.22

60, faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS
☎ 02.38.30.29.66 / Fax : 02.38.30.67.72

22, rue de la Gare - B.P. 2
91670 ANGERVILLE
☎ 01.64.95.38.07 / Fax : 01.64.95.30.64

17, boulevard Buyser
45250 BRIARE
☎ 02.38.31.20.34 / Fax : 02.38.31.33.46

4, Pierre Nobel
45700 VILLEMANDEUR
☎ 02.38.89.55.55 / Fax : 02.38.89.55.56

134 bis, route de Saint-Mesmin
45750 SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
☎ 02.38.66.30.26 / Fax : 02.38.51.81.95



Certifié ISO 9001
version 2000

